

Adresse de la commune de Riom (Puy-de-Dôme), lors de la séance
du 9 brumaire an III (30 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Riom (Puy-de-Dôme), lors de la séance du 9 brumaire an III (30 octobre 1794). In: Archives
Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre
1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 188-189;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21359_t1_0188_0000_7

Fichier pdf généré le 04/10/2019

vertus ; l'erreur trouvera partout l'indulgence et le crime une juste chatiment.

Qu'ils tremblent donc ces vils intriguans, ces agitateurs perfides, ces colosses aux pieds d'argile, qu'ils tremblent, la tombe qu'ils creusent est ouverte pour les engloutir et les hommes libres de la section de la Maison Commune de Dijon, sont debout contre les tyrans de toute espèce, et vous qui ne vous couvriez du masque du civisme que pour mieux dilapider en secret la fortune publique, qui ne vous pariez d'une grande popularité que pour mieux nous donner le change, l'oeuil du patriote est sur vous, déjà votre échaffaudage s'écroule.

Nous, sages représentans, nous ne nous laisserons pas surprendre par de vaines démonstrations, les hommes ne sont rien aux yeux de ceux pour qui la chose publique est toute la loi, voilà notre guide constant, l'objet invariable de notre amour et de notre respect ; nous chérissons la liberté ; l'égalité, ces bases éternelles d'un Etat républicain ; nous honorons les moeurs et les vertus sociales ; nous voulons la justice et nous détestons la terreur, elle est l'arme du despote ; nous savons faire des sacrifices ils ne nous coûtent rien, pour la patrie, tous les bons citoyens sont nos amis et nos frères, tous les ennemis du bien public sont les nôtres, la Convention est notre seul point de ralliement, malheur à la puissance téméraire qui voudrait rivaliser avec elle.

Citoyens Représentans, tenez d'une main ferme les rênes du gouvernement révolutionnaire, vous mériterez de plus en plus notre confiance et nos bras et nos coeurs seront toujours à vous, continuez à faire flotter paisiblement le vaisseau de la République, pour nous, nous tempérerons, nous arrêterons ici les vérités contraires, nous appellerons à notre secours les talans et les vertus, source intarissable de la félicité publique.

Vive la République, vive la Convention.

Suivent 157 signatures.

c

[Le tribunal de paix de la commune d'Argenton à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III] (4)

Citoyens Représentans,

Le tribunal de Paix de la commune d'Argenton, chef-lieu de district n'a pas lu sans émotion votre adresse au peuple françois. Les principes de justice qui y sont rependus sont dignes des représentans d'une grande nation qui a tout sacrifié pour conquérir ses droits et sa liberté. Les bons citoyens ne seront donc plus comprimés par la terreur que des scélérats et des ambitieux avoient mis l'ordre du jour, à la place de cette justice et de cette vertu qui doit caractériser des républicains. Quant à nous

nous jurons de suivre ces principes dictés par la sagesse et de surveiller tous mauvais citoyens qui voudroient s'en écarter.

Salut et fraternité.

PÉPIN, *juge de paix*, DELAGRAVE, LAFOND, CHARDON, MARS, DAINUSON, *greffier*.

d

[Les citoyens composant la société régénérée des Amis de la Liberté et de l'Égalité séante à Rosselgène à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III] (5)

Égalité, Fraternité ou la mort.

Citoyens représentans,

Nous avons lu votre adresse au peuple français, nous nous sommes applaudis de trouver dans nos coeurs ces principes sacrés, constatement professés par nos fidèles représentans et que la Convention a développés, d'une manière si touchante dans cette adresse, faite pour servir de boussole à tous ceux qui veulent sincèrement le bonheur du peuple.

Fondateurs de la liberté du monde, continuez à établir vos glorieux travaux sur les bases indestructibles de la justice et de toutes les vertus, et montrez aux tyrans coalisés et partout vaincus que leur puissance fondée sur le crime, doit couler, comme la gloire de la République française établie sur la morale, doit être éternelle.

Vive la Convention nationale.

Suivent 28 signatures.

e

[La commune de Riom à la Convention nationale, s. d.] (6)

Représentans du peuple

Dénaturer le vice et la vertu, confondre leurs caractères, altérer la morale du peuple, telles furent les manoeuvres scélérates de ces êtres corrompus, de ces conspirateurs que vous avés frappé du glaive de la loi ; tracer d'une main sure les vrais principes de l'homme et du citoyen, les offrir dans toute leur lumière et leur pureté, rendre à l'homme probe sa confiance et sa dignité, cette marche n'appartenait qu'aux législateurs d'un peuple grand et généreux ; tels sont les traits qui caractérisent votre adresse sage et énergique qui a obtenu les applaudissements et la reconnaissance de tous les français.

C'est ce fanal bienfaisant qui sera pour le peuple un guide assuré comme il est l'effroi des

(4) C 323, pl. 1386, p. 12.

(5) C 325, pl. 1406, p. 2.

(6) C 323, pl. 1386, p. 13.

intrigans et des fripons qui le redoutent; c'est dans ce miroir fidèle qu'il distinguera ses vrais amis de ceux qui feignent de l'être.

Ainsi donc le voile est déchiré : il est passé le règne de la terreur, de l'astuce et de la perfidie. L'homme de bien parlera sans crainte; il osera dire que le patriotisme ne réside que dans la vertu, que la vertu consiste à remplir les devoirs de père, de fils et d'époux, à respecter les lois, les moeurs, l'humanité, il osera parler un langage qui est le votre.

Représentants, il fut celui de cette commune à toutes les époques de la révolution, tout ce qui est bon y est unanime. La Convention nationale fut toujours son ralliement unique et le sera toujours; dans vos principes, elle a reconnu les siens. Ils ont été le germe des victoires de nos armées, ils seront aussi dans l'intérieur la source de notre bonheur et de la prospérité générale.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Suivent 280 signatures.

f

[La société populaire et régénérée de Boulogne-sur-Mer à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III] (7)

Liberté, Égalité.

Citoyens Législateurs,

Les habitans de la commune de Boulogne-sur-Mer ont entendu avec les transports de la joie la plus vive, la lecture de votre adresse au peuple françois, les principes que vous y consacrez sont puisés dans les règles éternelles de la justice et de la raison.

Comme vous depuis le 9 thermidor nous recherchons les héritiers des crimes du triumvirat, comme vous nous vouons à l'exécration publique et à la vengeance nationale, les dominateurs perfides et prétendus amis du peuple, restes impurs d'une faction conspiratrice.

Plus la justice plane sur leur tête coupable et plus leur rage frénétique cherche à semer la division; habile dans cet art perfide et certains de n'échapper au supplice, qu'à la faveur de l'anarchie, ils voudroient nous replonger dans le chaos affreux qui provoqua leurs nombreux et sanglants assassinats.

Poursuivés, peres de la Patrie, la carrière sublime que vous vous êtes tracé, frappés sans pitié les royalistes, les vils suppôts de l'infame Robespierre, les ennemis de la révolution françoise quelque soit leur forme, quelque soit leur caractère. Nous voulons la liberté toute entière, nous verserons tout notre sang pour en jouir, mais nous la voulons telle que vous venez de nous la présenter, telle enfin qu'elle convient à

un peuple libre et raisonnable, nous voulons aussi l'égalité et nous regarderons comme ennemi de la liberté ceux qui tenteroient d'y porter atteinte.

Soyez donc constamment les seuls pilotes du vaisseau révolutionnaire; vous trouverez dans cette commune, si souvent calomniée, des matelots intrépides qui bravant les orages et partageant vos dangers, vous aideront à le conduire heureusement au port ou s'enseveliront avec vous en criant *Vive la République, vive la Convention nationale.*

Les président et secrétaires de la société populaire et régénérée de Boulogne-sur-Mer.

DOLET, président, MARSAN, secrétaire et une autre signature illisible.

g

[Le conseil général de la commune d'Autun à la Convention nationale, le 23 vendémiaire an III] (8)

Graces vous soient rendues Législateurs! enfin la République renaît au bonheur et à la vertu, depuis que la justice a remplacé la terreur, depuis que vous avez sçu par vos sages décrets faire aimer un gouvernement que des hommes sanguinaires se plaisoient à détruire par des vexations et des iniquités. Vous l'avez bien dit que les hommes immoraux, les intrigans, les ambitieux ne sont que les emissaires de Pitt et de Cobourg, les successeurs des triumvirs et des monstres. Vous avez bien senti que le régime inventé par Robespierre ne pouvoit faire des François que des esclaves, vous sçutes à propos appliquer les remèdes salutaires aux déchiremens que cet infernal conspirateur avoit occasionné dans le sein de sa patrie. Sans doute il falloit purger le sol de l'égalité des traitres qui le souilloient mais les remèdes à la Robespierre étoient d'infailibles poisons qui alloient faire expirer la république dans les plus affreuses convulsions.

Citoyens-Représentans, votre adresse au peuple souverain ajoute encor à votre gloire, nous professons les principes qui en font la base. Le peuple d'Autun par l'organe de ses magistrats vous assure qu'il saura suivre la marche que vous lui indiquez. Il vous assure que toujours rallié à la Convention, il ne veut qu'exécuter vos lois sages qui doivent être la garantie de sa liberté. Nous saurons par notre énergie empêcher qu'aucune autorité particulière n'attente à la souveraineté du peuple dans la personne de ses représentans.

Songez que nos coeurs, nos bras, notre vie, sont à la Convention nationale. Restez à votre poste pour affermir la liberté que vous avez sauvée : reposez-vous sur notre amour de l'exécution de vos lois, cimenter par de nouveaux

(7) C 325, pl. 1406, p. 4.

(8) C 323, pl. 1386, p. 15.